



30 juin 2021 Date limite pour transfert du DIF vers le CPF

Pensez à transférer vos droits afin de ne pas les perdre !

N'oubliez pas la nouvelle échéance !

C'est une **obligation** : les salariés actifs doivent avoir transféré leurs droits acquis au titre du DIF pour en conserver le bénéfice.



⌚ La date limite de report de transfert des droits est fixée au 30 juin 2021.

Les textes de référence

L'ordonnance n° 2019-861 du 21/08/2019 visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la **loi n° 2018-771 du 05/09/2018 « Avenir professionnel »** a fixé au 31/12/2020 l'échéance impartie aux salariés pour inscrire leurs droits acquis au titre du DIF dans le CPF.

C'est à la fin de l'article 8, II. qu'est remplacée la date du 31/12/2020 par la **date du 30/06/2021**.

Et si vous réfléchissiez à vos compétences ?

L'offre de formation est très riche sur l'application du compte personnel de formation. Vous aurez tout le loisir de trouver votre bonheur !

J-30 pour ne pas perdre des heures correspondant à une somme en euros !



Créer son CPF, comment faire ?

Découvrez **notre tutoriel express** pour vous aider à créer votre Compte Personnel de Formation :

L'Alliance CFE UNSA Énergies vous conseille d'utiliser votre CPF pour concrétiser votre projet personnel de formation.